

# Comptes nationaux : le point sur les évolutions

**Les Rencontres du Cnis**

## Sigles

APU	Administrations publiques
APUL	Administrations publiques locales
BAFI	Banque de données des agents financiers
COLTER ( <i>enquête</i> )	Enquête sur les effectifs des collectivités territoriales et des services publics locaux
DADS	Déclarations annuelles de données sociales
DGAS	Direction générale de l'action sociale
ETP	Emploi équivalent temps plein
ISBLSM	Institutions sans but lucratif au service des ménages
LIFI	Liaisons financières entre entreprises privées
ODAC	Organismes Divers d'Administration Centrale
SIE	Système intermédiaire d'entreprise
SIFIM	Services d'intermédiation financière indirectement mesurés
SNF	Sociétés non financières
SNFEI	Sociétés non financières et entreprises individuelles
TIC	Technologies de l'information et de la communication

## Conseil national de l'information statistique

Octobre 2005

### Les Rencontres du Cnis « Comptes nationaux : le point sur les évolutions »

	Page
<i>Liste des participants</i> .....	4
<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>I - La base 2000 et autres nouveaux développements des comptes nationaux</b> .....	<b>6</b>
<b>1. Principaux changements de la base 2000</b> .....	<b>6</b>
• A) Le contexte du changement de base et ses apports les plus importants.....	6
• B) La meilleure prise en compte des statistiques d'entreprises .....	7
• C) Autres nouvelles évaluations.....	9
- Les logiciels.....	9
- L'action sociale.....	10
- La mesure du volume de l'éducation non marchande .....	11
- L'emploi et la productivité .....	13
- La base 2000 dans les comptes financiers et la question des actions non cotées .....	15
• D) Le traitement des SIFIM, impact sur le PIB, les prix et différents ratios.....	17
<b>2. Comparaison base 2000 et base 95 : quelques résultats sur longue période</b> .....	<b>18</b>
• A) Présentation.....	18
• B) Débat .....	20
<b>3. Les développements récents et à venir des comptes trimestriels</b> .....	<b>22</b>
<b>II - La révision en cours du Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies (SCN) et du Système européen des comptes nationaux (SEC)</b> .....	<b>24</b>
<b>1. Présentation</b> .....	<b>24</b>
<b>2. Débat</b> .....	<b>28</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>28</b>

## LISTE DES PARTICIPANTS

Nathalie AUGRIS	SESP
André BAUDELET	CREDIT AGRICOLE SA
Jacqueline BLACHON	DGCP
Frédéric BOCCARA	BANQUE DE FRANCE
Hélène CASSET-HERVIO	INSEE
Pierre CAUSSE	
Alain CHAPPERT	INSEE
Christian CUVIER	SCEES
Mireille DADOY	
Lutécia DANIEL	OCDE
Gérard DE LAVERNEE	MEDEF
Maurice DESRIERS	SCEES
Grégoire DEVAUD	IFEN
Sylvie DUCHASSAING	REXECODE
Jean-Pierre DUPUIS	OCDE
Dominique DURANT	BANQUE DE FRANCE
Hélène ERKEL-ROUSSE	INSEE
Annie FENINA	DREES
Adrien FRIEZ	INSEE
Alain GALLAIS	INSEE
Laurent GASNIER	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE - DGTPE
Alain GELY	DCASPL
Serge GERMON	DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
Gwendal GICQUEL	STIF
Yves JACQUIN	MINISTERE DE LA DEFENSE
Gowtam JINNURI	DGDDI
Mahmoud JLASSI	MINISTERE DE LA DEFENSE
Anne JOBERT-GOUEZEL	INSEE
Nadine JOURDAN	INSEE DR PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
Elisabeth KREMP	SESSI
Katia LAMARTINE	BANQUE DE FRANCE
Hélène LANGIN	INSEE
Michèle LAVIGNE	DGCP
Maryvonne LEMAIRE	INSEE
Elodie LEPREVOST	INSEE
François LEQUILLER	OCDE
François LONGEAUD DESBROSSES	INSEE
Jean-François LOUE	INSEE
Sylvie MABILE	SESP
Jacques MAGNIEZ	INSEE
Joël MAURICE	PARIS-JOURDAN SCIENCES ECONOMIQUES
Julien MOLLET	CCFA
Guillaume MORDANT	INSEE
Sylvain MOREAU	SCEES
Grégoire NAACKE	
Laurence NAYMAN	CEPII
Anders NORDIN	OCDE
Jean-François OUVRARD	INSEE

Jeanne PAVOT  
 Christine PAYELLE  
 Claude PEYROUX  
 Hugues PICARD  
 Paul-Emmanuel PIEL  
 Claire PLATEAU  
 Jean-François PONS  
 Jean-Pierre PUIG  
 Yvonick RENARD  
 Roland RICART  
 Christian ROSSIGNOL  
 Patrice ROUSSEL  
 Carla SAGLIETTI  
 Marie-Thérèse SCHILTZ  
 Géraldine SEROUSSI  
 Nadir SIDHOUM  
 Ubald SILVESTRI  
 Vincent THOLLON-POMMEROL  
 Fabien TOUTLEMONDE  
 André VANOLI  
 Olivier VAZEILLE  
 Isabelle VERGNAUD  
 Vincent VICAIRE  
 Anita WOLFL

BANQUE DE FRANCE  
 AGEA  
 BANQUE DE FRANCE  
 INSEE  
 INSEE  
 SESP  
 DGUHC  
 CNIS  
 MEDEF-FIM  
 BANQUE DE FRANCE  
 GIM  
 INSEE  
 CNIS  
 INSEE  
 DARES  
 ANPE  
 CCI ROUEN  
 INSEE  
 DARES  
 INSEE  
 INSEE  
 FCD  
 CEPII

#### *LISTE DES EXCUSÉS*

Delila ALLAM

Valérie BRIS  
 Nathalie COULEAUD  
 Maurice DELAPORTE  
 Maryvonne DOUSSET  
 Anne DUPORT  
 Denis DURAND  
 Jean-Claude GAUTRON  
 Nasser MANSOURI-GUILANI  
 Philippe MASURE  
 Christian MILLET  
 Nicolas OUDIN  
 Jacques PELISSARD  
 Alain PLAUD  
 Emilie PROUZET  
 Lucile RAMBERT-ARFI  
 Yves ULLMO

UNIVERSITE PARIS 1 - PANTHEON  
 SORBONNE  
 SNIA  
 DGTPE  
 L'ALLIANCE 7  
 DELEGATION REGIONALE AU TOURISME  
 FONGECIF ILE-DE-FRANCE  
 CGT- BANQUE DE FRANCE  
 CONFEDERATION DE LA BOULANGERIE  
 CGT  
 INSTITUT DE LA MONTAGNE  
 SNFPSC  
 COPACEL  
 MAIRIE DE LONS-LE-SAUNIER  
 UPACCIM  
 CDCF  
 ORDRE DES AVOCATS DE PARIS  
 COUR DES COMPTES

## Introduction

### M. Joël MAURICE, Président

Je vous remercie pour votre présence qui témoigne de l'intérêt que nous portons tous à la question des comptes nationaux, question certes quelque peu austère, mais indispensable pour apprécier de façon aussi objective que possible les évolutions économiques et sociales de notre pays, en particulier à travers son revenu. Ce sujet difficile donne lieu à des perfectionnements successifs et nous sommes aujourd'hui réunis pour évoquer ces changements. Le changement de base qui va vous être présenté est le septième depuis que les comptes nationaux existent.

Nous allons voir quelles sont les modifications qui ont été apportées à l'occasion de la base 2000. Ces perfectionnements s'inscrivent également dans un objectif de comparabilité avec ceux des pays voisins, ce qui doit être souligné. La présentation de ces évolutions sera suivie d'un temps de débat, que nous engagerons après les premières interventions consacrées à la base 2000 et autres nouveaux développements des comptes nationaux. La présentation des développements, récents et à venir, des comptes trimestriels complètera cette première partie et nous évoquerons dans une deuxième partie les révisions en cours concernant le système de comptabilité nationale des Nations Unies et le système européen des comptes nationaux.

Je cède donc la parole à Maryvonne LEMAIRE, qui va évoquer le contexte du changement de base et ses apports les plus importants.

## I - La base 2000 et autres nouveaux développements des comptes nationaux

### 1 - Principaux changements de la base 2000

#### A) Le contexte du changement de base et ses apports les plus importants

##### M<sup>me</sup> Maryvonne LEMAIRE, Insee

Comme vous le savez tous, les comptes nationaux sont en base 2000 depuis le 20 mai 2005. Les changements induits par cet événement sont conséquents, et nous y avons consacré un dossier complet dans *l'Économie française*, qui est la nouvelle formule du *Rapport sur les Comptes*, autrefois édité en livre de poche et maintenant publié par l'Insee dans sa collection *Références*. L'Insee a également publié les séries en base 2000 sur son site Internet. Ceux qui souhaiteraient effectuer des comparaisons y trouveront également les séries en base 95.

L'auteur du dossier que nous avons réalisé sur la base 2000 est Jean-François LOUÉ, qui vous exposera aussi la nouvelle diffusion des comptes que nous mettons en œuvre cette année.

Une base est un ensemble constant de concepts, de nomenclatures et de méthodologies. Dans une même base, les séries ne doivent présenter aucune rupture d'évaluation. L'élément privilégié est la mesure de la croissance année après année. Un changement de base a pour but d'introduire des améliorations statistiques et méthodologiques auxquelles s'est ajouté en 2005 une obligation européenne de prendre en compte le nouveau règlement sur le traitement des Services d'Intermédiation Financière et d'effectuer le changement de base de prix (base 100 en 2000).

Les comptes nationaux de l'Insee ont pu, pour cette base, tenir compte plus complètement de la statistique d'entreprises, qui est particulièrement riche en France. Le système de comptes intermédiaires d'entreprise est le point de départ des comptes nationaux pour la partie concernant le secteur institutionnel des sociétés non financières, mais il intervient aussi dans de nombreuses autres évaluations. Ce système est désormais arrivé à maturité. Il est homogène depuis 1997, complètement exhaustif et comparable année après année. C'est la première fois qu'il va pouvoir être pris en compte intégralement dans les comptes nationaux, même s'il était déjà largement utilisé dans les bases précédentes.

Cette utilisation complète a des incidences sur la mesure :

- du niveau du PIB, notamment à travers la valeur ajoutée et la formation brute de capital fixe (FBCF) des sociétés non financières et entreprises individuelles (SNFEI) ;
- de la structure de l'économie ;
- des intérêts et dividendes versés et reçus des SNFEI et des ménages ;
- des marges commerciales sur les produits,
- de la consommation des ménages,
- des variations de stocks.

D'autres révisions statistiques substantielles ont également été introduites, concernant notamment :

- la mesure des logiciels en FBCF (notamment celle des logiciels autoproduits dans les entreprises) ;
- l'action sociale : la réévaluation a été complète ; cette activité est partiellement prise en charge par des organismes à but non lucratif dont les comptes ne sont pas disponibles de façon centralisée ; d'autres sources ont donc été mobilisées.
- l'emploi et la productivité : ces séries ont été revues en fonction de la nouvelle structure de l'économie et en prenant mieux en compte la multi-activité.

Parallèlement, des révisions à fort contenu méthodologique ont été réalisées. Le partage volume/prix dans le secteur non marchand a été mis en œuvre dans le domaine de l'éducation et il devrait être possible de l'appliquer prochainement pour les services individualisables non marchands de santé, comme cela a déjà été fait au Royaume-Uni dans le cadre du rapport Atkinson.

L'évaluation des actions non cotées et leur détention a été substantiellement revue. Par nature, ces éléments sont mal connus, mais il a été possible d'améliorer leur évaluation et l'impact de cette révision a été important.

Enfin, en 2005, des changements ont été nécessaires afin de respecter la réglementation européenne sur les SIFIM. Ces services d'intermédiation financière correspondent aux marges des banques sur les intérêts de leurs clients. La production de ces services était déjà mesurée mais nous sommes désormais en mesure d'en donner les répartitions par utilisateur. Il faut par exemple savoir que les SIFIM utilisés par les ménages représentent 1 à 1,5 % de leur consommation en moyenne.

Les améliorations sont donc nombreuses, secteur par secteur, activité par activité et produit par produit. Aucun changement n'est en revanche à constater sur la dette et les déficits publics. Le PIB est plus élevé de 1,5 %, dont 1 % au titre des SIFIM, mais on a pu observer finalement assez peu de changements sur la croissance globale. Cette faiblesse de l'écart sur les évolutions entre les résultats obtenus avec les deux bases est rassurante. Nous avons été soulagés de constater que les courbes étaient assez proches, ce qui témoigne d'une des grandes qualités de la multiplicité des approches dans le calcul des comptes nationaux : même si certaines informations sont déficientes dans une approche, on parvient néanmoins à une bonne appréciation du PIB.

Alain GALLAIS va maintenant détailler l'impact de la prise en compte intégrale des comptes d'entreprises.

## **B) La meilleure prise en compte des statistiques d'entreprises**

### **M. Alain GALLAIS, Insee**

Je vais présenter les principaux changements recensés entre la base 95 et la base 2000 et les relier aux améliorations de la prise en compte des statistiques d'entreprises. Je m'attacherai en particulier aux poids respectifs de l'industrie et du commerce dans les bases 95 et 2000.

#### ***Améliorations de la prise en compte des statistiques d'entreprises***

Les améliorations de la base 2000 sur la prise en compte des statistiques d'entreprises sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, le Système intermédiaire d'entreprise (SIE) a été retravaillé sur les années 1999 et 2000 de manière à en affiner la cohérence temporelle et à mieux l'intégrer dans la base 2000. Nous avons également réussi le calage du calcul de la production, non seulement pour les ventes entre les trois approches comme pour la base 95, mais également pour tous les éléments permettant de passer du chiffre d'affaires à la production. Enfin, nous avons rétabli la cohérence entre la valeur ajoutée telle qu'elle apparaît dans les comptes d'entreprises et telle qu'elle apparaît dans les comptes de branches de la base 2000. Aujourd'hui, le lien est rétabli pour tous les comptes définitifs en base 2000 entre 1999 et 2002.

Les statistiques d'entreprises ne servent pas uniquement au calcul de l'approche production ou revenu du PIB. Elles contribuent également à l'approche demande du PIB à travers la consommation des ménages de produits passant par le commerce de détail. L'information parvient par l'exploitation de l'enquête annuelle d'entreprise du commerce.

La formation brute de capital fixe des entreprises a fait l'objet d'une exploitation du SIE qui a amené à revoir à la baisse (en niveau) cet agrégat. D'autres enquêtes de branches ont été exploitées, elles seront évoquées par la suite.

La mécanique des comptes nationaux repose sur une approche par sous-secteur d'activité, puis la transcrit dans l'approche branche, enfin calcule un impact dans l'approche produit.

### ***Impact sur les comptes nationaux pour l'Industrie***

En termes de ventes, on peut constater que la répartition par secteur est assez constante : l'industrie représente toujours environ un tiers de l'économie, de même que le commerce, le poids de l'agriculture et des services constituant le tiers restant. Les ventes ne sont donc pas l'objet principal de la révision, puisque le calage de celles-ci entre les trois approches existait déjà en base 95. En revanche, l'ancrage du calcul ventes-production conduit à une révision, qui se traduit notamment par une réévaluation à la hausse de la production du commerce, ce qui se manifeste par des marges commerciales par produit également révisées à la hausse et une révision à la baisse du poids de l'industrie dans la production.

La valeur ajoutée des entreprises telle qu'elle apparaît dans le compte de secteurs met en évidence une révision à la baisse de 1 % du commerce et à la hausse de 1 % de l'industrie manufacturière. Ce phénomène est contraire et amplifié pour les branches. Bien que ces variations correspondent à des milliards d'euros, les poids respectifs des différents sous-secteurs d'activités restent inchangés.

Les modifications sont plus importantes pour l'approche par branche : on observe un glissement entre la production vendue et la production de nature « marge commerciale » qui a pour conséquence de faire davantage baisser l'industrie et augmenter le commerce. Par ailleurs, le « modèle de passage secteur-branche » relatif à la production, la valeur ajoutée et divers éléments tels que les rémunérations et l'emploi, a été révisé. Il aboutit à une revalorisation à la baisse de la valeur ajoutée de l'industrie de 31 milliards d'euros. Ces 31 milliards sont largement compensés dans la production du commerce, mais pas dans la valeur ajoutée.

Le poids de l'industrie est donc principalement révisé par ce modèle qui relie les branches au système intermédiaire d'entreprises.

### ***Impact hors industrie***

Hors industrie et commerce, on observe une hausse du poids du logement. Celle-ci apparaît suite à la prise en compte de l'enquête nationale logement de 2001. De manière générale, les loyers, et notamment les loyers imputés aux propriétaires, ont été revus à la hausse, ce qui s'accompagne d'une production de logement et d'une valeur ajoutée du service de logement produit par les ménages également révisées à la hausse. La consommation des ménages est également revalorisée de 1 %. Les révisions méthodologiques ont aussi eu un impact sur l'évaluation de la valeur ajoutée des services non marchands issus de l'action sociale. Ces deux réévaluations (logement et action sociale) interviennent dans la révision à la baisse du poids relatif de l'industrie.

On observe une substitution de la production de marge commerciale sur les biens à la production vendue de biens proprement dite. Ces éléments sont souvent produits par les mêmes unités, qui possèdent une branche principale industrielle et une branche secondaire commerciale.

La consommation des ménages en biens industriels est revue à la hausse d'environ 17 milliards d'euros. Pour les produits manufacturés, ce résultat provient de l'exploitation des ventes du commerce de détail à travers l'enquête annuelle d'entreprise du commerce, qui détaille par produits les ventes de marchandises du système intermédiaire d'entreprises. Chaque année, l'approche demande de la consommation des ménages de chaque compte définitif est révisée en fonction de l'exploitation des données d'entreprises du commerce.

En matière de services, on utilise également certaines sources de statistiques d'entreprises à travers des enquêtes. La répartition de la clientèle donnée par les entreprises de services a amené l'Insee à réviser à la baisse la consommation de services des ménages en valeur absolue, ce qui est venu compenser la révision à la hausse de la consommation des ménages en biens.



### **Consommation intermédiaire et FBCF**

La FBCF des entreprises a été revue à la baisse, suite à l'exploitation des comptes des entreprises, mais les implications en termes d'évolution sont faibles. Cette révision de -7 milliards d'euros est faible, mais elle masque une réévaluation conceptuelle à la hausse correspondant aux logiciels, qui doit être prise en compte à hauteur de 10 milliards d'euros. Au total, le recul de la FBCF en biens s'élève à 17 milliards.

L'approche produit autonome confortait convenablement cette révision à la baisse issue des comptes des entreprises. Cette révision de l'approche a été réalisée à un niveau de nomenclature très fin pour opérer le partage du marché intérieur, c'est-à-dire la répartition de l'usage d'un produit entre FBCF et consommation intermédiaire, ce qui nous avait amené à réévaluer la FBCF en biens à la baisse d'environ 15 milliards d'euros.

En termes de consommation intermédiaire des années de base 99 et 2000, nous avons tenté de respecter le détail de la répartition dérivée de la comptabilité d'entreprise entre « Consommation intermédiaire de biens » et « Consommation intermédiaire de services » des sous-secteurs d'activité, c'est-à-dire par exemple les achats de matières premières, l'énergie et la sous-traitance. Il sera difficile de maintenir ce travail pour chaque compte définitif. Diverses enquêtes annuelles d'entreprise et enquêtes de branches ont également été utilisées. Au-delà du poste « solde » que représente souvent la consommation intermédiaire dans la construction des équilibres, une révision sérieuse a été menée pour les tableaux de base 99 et 2000.

### **Impact des TIC**

Les biens des technologies de l'information et de la communication se caractérisent surtout par leur nouveauté. La révision de leur place dans la nouvelle base a donc été très importante, dans la mesure où ils étaient encore embryonnaires dans la base 95. Les divergences entre les différentes estimations sont donc plus sensibles pour ces produits que pour d'autres.

On constate une modification du partage entre consommation des ménages, consommation intermédiaire et FBCF. La consommation de biens TIC des ménages a, en effet, été révisée à la hausse de 5 milliards d'euros, la FBCF et la consommation intermédiaire ayant été révisées à la baisse respectivement de 3 milliards et 2 milliards. La révision à la hausse des TIC en niveau est responsable d'un niveau de PIB supérieur dans l'approche demande. Compte tenu de leur poids plus important dans l'économie, à évolution élémentaire inchangée, cette révision est également responsable d'une croissance du PIB supérieure de 0,1 point à ce qu'elle était en base 95.

Les TIC sont donc responsables du tiers de la croissance de la consommation des ménages. L'habillement et l'automobile y contribuent également, mais sans impact direct sur la croissance du PIB.

## **C) Autres nouvelles évaluations**

### **Les logiciels**

J'ai évoqué la hausse de 10 milliards de la FBCF due aux logiciels. Il s'agit d'un point qui a été soulevé au niveau international, d'abord par l'OCDE, puis par Eurostat. Deux *task-forces* ont été organisées. Elles ont abouti à des recommandations sur la réévaluation à la hausse des logiciels en FBCF devant entrer en vigueur en 2005, ce qui doit normalement aussi conduire à une réévaluation à la hausse du niveau du PIB.

Il existe deux types de logiciels à prendre en compte : les 10 milliards se décomposent donc en 4 milliards pour les logiciels vendus et 6 milliards pour les logiciels autoproduits. Pour les logiciels vendus, cette somme se concentre surtout sur l'activité d'ingénierie des systèmes informatiques, qui est accessible par l'exploitation de l'enquête annuelle dans les services dont le niveau de nomenclature permet de descendre à un niveau « infra-NAF ».

Au niveau européen, il a été considéré que les achats d'ingénierie de système informatique correspondaient à une formation brute de capital fixe, puisqu'il s'agit d'une dépense engageant l'avenir de l'entreprise pour plusieurs années.

En revanche, l'exploitation classique des comptes des entreprises pour les logiciels autoproduits ne fournit aucune estimation évidente. Les *task-forces* internationales ont émis des recommandations reposant sur l'idée selon laquelle il convenait d'abord de comptabiliser les informaticiens, ensuite de mesurer la part de la masse salariale qui leur est consacrée, et de distinguer la part de leur activité consacrée à la conception de logiciels et celle consacrée à la maintenance et aux réparations.

Parallèlement aux coûts salariaux, il était également nécessaire de formuler des hypothèses relatives aux coûts autres que salariaux, comme ceux liés au matériel. Les études dans ce domaine sont essentiellement canadiennes et américaines. C'est sur la base de ces travaux que des clés ont été appliquées.

La source française s'appuie surtout sur le suivi des informaticiens en termes d'emplois et de la masse salariale qui leur est consacrée d'après les DADS. La valeur de la production de la FBCF résulte de plusieurs clés internationales.

### **M<sup>me</sup> Maryvonne LEMAIRE, Insee**

Hélène LANGIN va maintenant vous présenter les avancées réalisées dans un domaine jusqu'ici assez mal suivi par les statistiques classiques et sur lequel nous avons fait d'importants efforts : l'action sociale.

#### ***L'action sociale***

### **M<sup>me</sup> Hélène LANGIN, Insee**

#### *Définition et prise en compte dans la base 2000*

L'action sociale est l'ensemble des activités qui vont compenser une dépendance physique ou économique, temporaire ou permanente, et qui va toucher des sous-populations particulières, comme par exemple les enfants, les personnes âgées, les handicapés ou les personnes en difficulté sociale.

L'action sociale peut se limiter à des services très ponctuels, rendus à la population à son domicile mais elle peut aussi intégrer l'accueil ou l'hébergement des populations en question dans des établissements spécialisés. En pratique, les services rendus seront des services d'accueil ou d'hébergement ou assurés par des professionnels au domicile des bénéficiaires.

En base 2000, l'action sociale inclut les actes médicaux ou paramédicaux qui sont offerts à la population hébergée lorsque son état de santé le requiert. En 2000, les services d'action sociale représentaient 40 milliards d'euros que l'on peut rapprocher, pour s'en faire une idée, du montant des soins de santé qui s'élève en France à 84 milliards d'euros pour la même année.

Les services rendus aux enfants s'élèvent à 5,7 milliards d'euros, les handicapés et les personnes en difficultés bénéficient de services à hauteur de près de 9 milliards d'euros pour 16,6 milliards d'euros aux personnes âgées. Cette répartition des dépenses d'action sociale peut être rapprochée de la structure de la population qui compte 5 millions d'enfants entre 0 et 6 ans, 5 millions de personnes de plus de 75 ans et 8 millions de 60 à 74 ans.

Les changements de la base 2000 qui concernent l'action sociale sont conséquents, puisqu'ils représentent une augmentation du PIB de 6,3 milliards d'euros pour l'année 2000. Cette réévaluation repose en grande partie sur une mesure plus complète du champ des activités d'action sociale. La répartition entre les secteurs producteurs de services a en outre été modifiée en base 2000. Comme l'action sociale inclut les soins et services de santé apportés dans les établissements, un transfert de cette activité de 13 milliards d'euros s'est opéré vers ce secteur. Des activités autrefois comptabilisées en services domestiques aux ménages sont maintenant affectées aux activités d'aide à domicile de l'action sociale.

Au total, l'impact sur le PIB est de 6,3 milliards d'euros qui se répartissent entre une réévaluation nette de 3 milliards d'euros des services rendus aux personnes âgées et de 3,2 milliards d'euros pour les services aux personnes handicapées ou en difficulté.

#### *Répartition de l'action sociale*

Les établissements qui rendent les services d'action sociale revêtent toutes les catégories juridiques possibles : il peut s'agir d'établissements privés, bien que les établissements rendant des services d'action sociale soient en majorité publics ou associatifs. Les établissements privés commerciaux sont essentiellement cantonnés à l'accueil des personnes âgées, et de façon peu importante.

La forte présence des établissements associatifs, sans but lucratif, pose un problème pour l'évaluation des services d'action sociale. Traditionnellement, la comptabilité nationale utilise des documents comptables issus à la fois des établissements publics et des entreprises privées pour fonder l'évaluation des comptes nationaux, mais elle ne dispose pas de données centralisées sur la comptabilité des associations pour mener à bien l'évaluation des services rendus par ces établissements. Cette évaluation repose alors sur les financements versés par les administrations publiques et perçus par ces établissements.

Par exemple, l'accueil des handicapés est assuré à 92 % par des structures associatives, financées à hauteur de 95 % par des administrations publiques. Il est donc possible de proposer une évaluation des services rendus par les associations sans pour autant posséder d'informations comptables sur ces établissements.

Les sources utilisées sont les statistiques sociales de la DREES et de la DGAS du Ministère correspondant. Il s'agit de nouvelles sources pour la comptabilité nationale qui donnent des informations sur l'activité des établissements d'accueil. Pour les établissements publics, certains documents plus traditionnels sont utilisés.

L'action sociale est financée en majorité par les administrations publiques, et en partie par les bénéficiaires : les services aux personnes en difficulté font l'objet d'un financement public à hauteur de 97 %, contre 95 % pour les personnes handicapées et 66 % pour les enfants. Seuls les services aux personnes âgées sont financés en majorité par les bénéficiaires, le financement public n'étant que de 40 %.

La connaissance du financement de l'action sociale est importante pour deux raisons. D'une part, elle permet de valider les évaluations des services associatifs pour lesquelles aucune information comptable n'est disponible, d'autre part, elle est à la base du classement des activités d'action sociale dans les différents secteurs en comptabilité nationale.

Les services rendus pour les personnes en difficulté et les handicapés sont le fait d'établissements associatifs et financés par des administrations publiques : ils figurent donc en Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Pour la garde d'enfant, les structures sont majoritairement des établissements publics mais les familles financent environ 33 % du service rendu, aussi ce service a-t-il été classé dans le secteur des administrations publiques. Enfin, le financement public étant minoritaire pour les services aux personnes âgées, il a été considéré que ce service était marchand, et les services rendus par les structures autonomes privées ou associatives figurent dans le secteur des sociétés non-financières (les services rendus par les hôpitaux étant toujours retracés dans le secteur des administrations publiques).

En base 2000, l'action sociale marchande s'élève à 15 milliards d'euros, l'action sociale non marchande à 25 milliards d'euros. Les ISBLSM assurent l'accueil des handicapés et des personnes en difficulté sociale. Les services aux personnes âgées atteignent presque 10 milliards. Les services d'action sociale que rendent les ménages sous forme d'aide à domicile ont été évalués à hauteur d'1,6 milliard d'euros pour les personnes âgées.

Au total, les services d'action sociale se chiffrent à 40 milliards d'euros.

### ***La mesure du volume de l'éducation non marchande***

#### **M. Olivier VAZELLE, Insee**

Je vais vous présenter la modification de la base 2000 concernant la méthode de partage volume/prix de l'éducation non marchande.

L'éducation non marchande est un service rendu par les Administrations Publiques (APU) et par les Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM), ce qui est une nouveauté introduite par la base 2000, dans la mesure où les écoles privées sous contrat ont été reclassées en ISBLSM alors qu'elles figuraient dans les APU en base 95. A noter que les salaires des enseignants des écoles privées sous contrat figurent toutefois toujours en dépense des APU.

L'éducation non marchande représente 27 % de la production non marchande des APU. Au total, l'éducation non marchande représente 74,3 milliards d'euros, soit environ 5 % de la valeur ajoutée totale de l'économie, la plus grande part étant bien évidemment réalisée par les APU.

### *Mesure de la production en valeur*

La production non marchande ne donne pas lieu à un échange sur le marché. Pour mesurer sa valeur, il faut donc recourir à une méthode d'évaluation qui repose sur une appréhension par les coûts nets des recettes marchandes. Les différents coûts afférant à cette production sont :

- les rémunérations (85 %) ;
- les consommations intermédiaires (13 %) ;
- les impôts et subventions sur la production (-1 %, les subventions reçues constituant un coût de production négatif) ;
- la consommation de capital fixe (9 %).

Il convient ensuite de soustraire à ces coûts les recettes de production secondaire marchande (- 6%).

### *Deux méthodes de partage volume-prix*

Une fois la production en valeur définie, il reste à procéder au partage volume-prix. Deux méthodes sont applicables :

- une méthode « input », par déflation de chaque composante de coût par son prix ;
- une méthode « output », par la mesure directe du volume par un indicateur de production (output) ou de résultat (outcome, comme par exemple l'intégration sur le marché du travail des étudiants).

La méthode retenue en base 95 était l'approche par l'« input ». Elle présentait plusieurs avantages : facilité de calcul, disponibilité des données et possibilité de l'appliquer à tous les services non marchands. Il était en revanche impossible d'établir un lien direct avec le service rendu, ce qui constituait un inconvénient majeur. Seuls les moyens mis en œuvre pouvaient être mesurés.

La méthode output introduite en base 2000 présente deux inconvénients. Les données nécessaires pour réaliser un compte provisoire ne sont pas toujours disponibles ; de plus, en raison de certaines difficultés méthodologiques, l'approche par l'« output » est relativement délicate à mettre en œuvre. En revanche, elle présente un avantage essentiel : elle permet de se rapprocher de la notion pertinente, qui est le volume de services produits.

### *Le choix de la méthode output en base 2000*

Le choix de la méthode output permet tout d'abord de respecter les recommandations d'Eurostat. Cet organisme a attribué aux diverses méthodes de partage volume-prix un A correspondant à la meilleure pratique, un B à une pratique acceptable, et un C à une méthode devant disparaître en 2006.

Pour les services non marchands de type éducation et santé, le partage volume-prix en méthode input est classé C. Ce type de méthode par déflation doit donc disparaître d'ici la fin 2006.

Le développement des méthodes output s'inscrit dans un questionnement d'actualité. Le Royaume-Uni a mené une réflexion et de nombreuses investigations sur les services non marchands, consignées dans le rapport Atkinson, publié en janvier 2005.

### *Premier indicateur d'output*

La méthode output conduit à établir un indicateur de volume par strate (il existe douze strates différentes) : les indicateurs d'évolution de production dans les différents niveaux d'éducation (élémentaire, secondaire, universitaire....) sont pondérés par les coûts de l'année précédente (indice de Laspeyres chaîné). Les données utilisées proviennent du compte satellite de l'éducation.

Le premier indicateur d'output est le nombre d'heures d'enseignement dispensées dans le système éducatif. Cette information est très difficilement accessible. Eurostat estime que le nombre d'élèves par niveau représente un *proxy* satisfaisant, considérant que le nombre d'heures par élève est relativement constant d'une année sur l'autre. On aboutit ainsi à un indicateur qui doit ensuite être pondéré par les coûts, ce qui permet de parvenir à un indicateur de croissance du volume des services non marchands d'éducation.

Sur la période 1993-1999, cette croissance annuelle moyenne en volume était de - 0,53 %.

Ce premier indicateur doit être perfectionné. Pour l'instant, la production est constante quel que soit le public et sa motivation. Cette approche s'intéresse à l'éducation du point de vue de l'offre, mais la manière dont ces enseignements sont reçus n'est pas prise en compte, ni la qualité de ces enseignements. Le niveau de qualification des enseignants et leur efficacité n'entre pas dans le calcul.

*Deuxième indicateur : correction d'un effet qualité*

Cette carence d'effet qualité de l'enseignement est prise en compte dans un deuxième indicateur.

La qualité de l'enseignement dépend en partie de la taille des classes. Il s'agit d'un effet non linéaire, controversé. L'enseignement est d'autant mieux reçu que la classe est peu chargée. Ceci repose sur l'hypothèse que la production marginale par élève est décroissante avec effet de seuil. Il n'existe aucune étude définitive sur la question.

La croissance annuelle moyenne en volume de l'éducation non marchande avec ce deuxième indicateur est de - 0,33 % sur la période 1993-1999.

*3<sup>ème</sup> indicateur : connaissances acquises*

Cette approche vise à mesurer les connaissances acquises par les étudiants grâce au système éducatif. L'indicateur retenu est le succès à une année d'enseignement, qui se matérialise par la validation d'un examen ou le passage en année supérieure.

Ces indicateurs, pondérés par les coûts ou par niveau, mettent en évidence une croissance moyenne en volume de 0,17 % sur la période 1993-1999.

Cette méthode présente plusieurs inconvénients : elle est plus difficile à mettre en œuvre. Il s'agit d'une approche binaire, qui se traduit par une hypothèse binaire (échec ou succès) et quelque peu brutale. Par ailleurs, il est parfois difficile de définir à quoi correspond une année réussie dans le supérieur, par exemple pour les classes préparatoires aux grandes écoles.

Par ailleurs, l'acquisition des connaissances mesurée dépend d'éléments exogènes comme le niveau initial ou le contexte socio-familial. Enfin, cette mesure suppose la stabilité dans le temps du niveau des examens et des passages.

*Finally, l'approche retenue est la suivante :*

Le premier indicateur (le stock d'élèves) est corrigé de l'effet qualité, mesuré par la moyenne mobile sur 3 ans de la différence entre la méthode par les flux de succès (le troisième indicateur) et celle par les stocks (premier indicateur). La méthode par les flux doit être remise en œuvre régulièrement pour actualiser l'estimation de l'effet qualité.

La méthode output est plus satisfaisante que la méthode input, mais elle reste en partie conventionnelle. De nombreux travaux sur le sujet sont en cours. L'impact sur la croissance du PIB en volume est loin d'être négligeable, puisqu'il correspond à - 0,1 % par an en moyenne.

Une application de ce type d'indicateurs à la santé est en cours d'élaboration avec la DREES, portant plutôt sur le nombre de journées et le nombre de séjours en hôpital.

**L'emploi et la productivité****M. Paul-Emmanuel PIEL, Insee**

La mesure de l'emploi se base peu sur les sources comptables comme le système intermédiaire d'entreprises. Notre première source provient des estimations du Département de l'Emploi et des revenus d'activité.

On peut citer trois estimations principales portant sur :

- l'emploi en personnes physiques : chaque personne est comptée une fois même si elle travaille dans plusieurs secteurs d'activité ;
- l'emploi en équivalent temps plein (ETP), pondéré par la quantité de travail ;
- le volume d'heures travaillées, utilisé pour calculer la productivité horaire.

*Evolution entre les deux bases*

L'emploi total en personnes physiques ne varie pas beaucoup entre la base 95 et la base 2000.

En revanche, en ETP, avec la prise en compte des salariés, des non-salariés et du travail au noir, on enregistre une hausse d'environ 3,5 %, soit 800 000 personnes par rapport à la base 95. En personnes physiques, une légère révision du nombre de non-résidents a été opérée car la source utilisée est désormais les DADS.

Un nouvel intermédiaire de calcul (le poste) est utilisé pour passer des personnes physiques aux ETP. Par exemple, par le passé, une personne occupant un mi-temps dans l'industrie était comptée uniquement dans l'industrie, même si elle occupait parallèlement un quart de temps dans les services. Désormais, les postes sont les nouveaux intermédiaires de calcul, ce qui permet la prise en compte des activités secondaires. Cet élément est à l'origine de la révision à la hausse des résultats en ETP. En base 95, la prise en compte des activités secondaires ne fonctionnait réellement que pour l'agriculture.

La base 95 reposait sur une approche par branche d'activités. La répartition par secteur institutionnel était ensuite recalculée. Pour la base 2005, nous souhaiterions partir des secteurs institutionnels et procéder ensuite à la répartition en branche, comme nous le faisons pour le reste des comptes. En base 2000, nous avons procédé ainsi pour les administrations publiques. Il est encore pour l'instant difficile de procéder ainsi pour les autres secteurs institutionnels.

En base 2000, pour les administrations publiques, en secteur institutionnel, nous essayons de nous caler sur le tableau de synthèse de l'Observateur de l'emploi public. Celui-ci ne permet pas de distinction par sous-secteur. Pour l'Etat et les Organismes divers d'administration centrale (ODAC), nous avons eu recours au fichier de paye des agents de l'Etat. Pour les Administrations publiques locales (APUL), nous avons utilisé l'enquête sur les effectifs des collectivités territoriales et des services publics locaux (COLTER) et pour les ASSO, nous avons conservé la source du Département de l'emploi et des revenus d'activité (Recensement 99 actualisé par des données spécifiques sur les hôpitaux)

Le passage en branche se fait sous-secteur par sous-secteur.

La révision à la baisse des effectifs des salariés des hôpitaux dans les APU vient de la disparition de doubles comptes dus à la multi-activité. Les salariés de ce secteur sont nombreux à travailler dans plusieurs hôpitaux et à être déjà classés comme libéraux (cas des médecins attachés à un ou deux hôpitaux). Ils apparaissaient plusieurs fois dans les effectifs par le passé, la suppression des doubles comptes explique la révision à la baisse en volume constatée. L'évolution est en revanche assez proche.

En salaire par équivalent temps plein dans les administrations publiques, les évolutions sont davantage explicables et un peu moins heurtées qu'en base 95.

#### *Les changements de base 2000 de l'action sociale et des services domestiques*

Ces éléments vous ont déjà été présentés, ils ont eu un impact sur l'emploi.

La frontière entre action sociale marchande et non marchande a été totalement revue. Par ailleurs, la répartition santé-action sociale de la section Synthèse et conjoncture de l'emploi du Département de l'emploi et des revenus d'activité a été conservée comme source première. Une partie des effectifs des hôpitaux ont été reclassés en action sociale pour suivre les nouvelles conventions. Un reclassement des assistantes maternelles et des femmes de ménage a également eu lieu. On obtient des salaires par tête plus cohérents.

Les conséquences de ces changements sur l'emploi sont importantes pour deux secteurs institutionnels. D'une part, les salariés des ménages, secteur qui connaît beaucoup d'activités secondaires, mieux prises en compte en base 2000. Les salaires sont donc plus cohérents. D'autre part, les ISBLSM (essentiellement les associations) ont été revues à la hausse, en accord avec la très forte révision à la hausse de la masse salariale dans ce secteur institutionnel, à mettre en relation avec son changement de périmètre.

#### *Implications pour les ménages et les SNFEI*

Le salaire brut par tête des salariés des ménages était fortement surestimé en base 95, même si les évolutions restent comparables. Il s'agissait donc uniquement d'un problème de calage de niveau. On conservait le niveau en personnes physiques alors qu'il valait mieux prendre en compte les activités secondaires.

Aucune révision substantielle du champ et des sources des sociétés non financières et des entreprises individuelles n'a eu lieu. En revanche, il existe une nouvelle répartition par branche. Les ratios nombre de personnes/production sont désormais considérés comme une constante de la branche, ce qui semble plus pertinent économiquement.

### *Volumes d'heures travaillées et productivité*

Le volume d'heures travaillées est traditionnellement un intermédiaire utilisé dans le calcul de la productivité horaire, mais il est aujourd'hui non seulement calculé mais aussi publié par l'Insee. On l'obtient en multipliant les équivalents temps plein par une durée théorique par temps plein. Plusieurs corrections sont ensuite nécessaires, intégrant des données comme les heures supplémentaires et les congés.

La révision du volume d'heures travaillées a été affectée par :

- l'effet des activités secondaires, qui influent sur l'équivalent temps plein ;
- une nouvelle estimation des heures supplémentaires ;
- de nouvelles sources directes pour les ex-Grandes entreprises nationales, grâce aux bilans sociaux.

Ces corrections entraînent une révision à la hausse de près de 5 % du volume d'heures travaillées par rapport à la base 95. Cette révision aura des conséquences sur la mesure de la productivité en niveau, la rendant plus comparable avec les mesures effectuées par certains autres pays qui se basent sur l'enquête emploi et intègrent les heures supplémentaires (parfois même les heures supplémentaires non rémunérées).

L'effet de la RTT sur la productivité est moins sensible qu'en base 95. Ce phénomène résulte à la fois de la nouvelle prise en compte des heures supplémentaires et des travaux sur le partage volume-prix pour l'éducation et les APU. Entre la base 95 et la base 2000, la hausse de la productivité horaire lors de la réduction du temps de travail a donc été revue à la baisse.

### **La base 2000 dans les comptes financiers et la question des actions non cotées**

#### **M<sup>me</sup> Dominique DURANT, Banque de France**

Mon intervention traitera des améliorations de la base 2000 concernant les comptes financiers. Celle qui a le plus d'impact sur les chiffres concerne l'évaluation et de la détention des actions non cotées. On peut distinguer deux types de révisions : celles reposant sur des changements d'approche méthodologiques et celles reposant sur une meilleure exploitation des données disponibles.

#### *Les améliorations méthodologiques*

Parmi les améliorations méthodologiques, on peut citer :

- le transfert de certaines holdings, du secteur des « auxiliaires financiers » vers le secteur correspondant à l'activité des entreprises détenues (sociétés non financières, assurances...) ;
- l'application des conclusions du groupe de travail d'Eurostat sur la valorisation des actions non cotées (cette nouveauté traduit une forte volonté d'harmonisation d'Eurostat lors des changements de base) ;
- le traitement en « changements de volume » plutôt qu'en « transactions » des introductions en bourse et de radiations de la cote.

#### *Une meilleure utilisation des données disponibles*

De la même façon que les autres services de l'Insee, nous avons bénéficié des améliorations intervenues dans le SIE, que nous utilisons surtout pour les crédits entre agents financiers et les crédits commerciaux. Nous avons aussi profité de la révision des données relatives aux titres de créance négociables.

Nous avons également travaillé à l'amélioration des données relatives à la détention des actions non cotées et pris en compte les conversions d'obligations en actions et le remboursement d'obligations converties en actions.

#### *Les actions non cotées*

La question des actions non cotées est particulièrement importante en France, qui compte 2 millions d'entreprises non cotées, représentant 72 % des fonds propres comptables (contre seulement 800 entreprises cotées). A titre de comparaison, les Etats-Unis y sont beaucoup moins sensibles puisque les entreprises non cotées ne représentent que 10 %.

Puisqu'il n'existe aucune donnée observée sur la valeur de marché des actions non cotées, il est impossible d'estimer les prix de ces actions de manière satisfaisante.

Le SEC 79 prévoyait une méthode d'estimation consistant à utiliser un ratio de capitalisation calculé à partir des entreprises cotées. Ce ratio correspond à la valeur de marché de l'ensemble des entreprises cotées rapportée au montant de leurs fonds propres comptables. Ce ratio multiplié par le montant des fonds propres comptables des entreprises non cotées permet d'obtenir une estimation de la valeur de marché des actions non cotées ( $VMNC = FPNC \times VMC/VPC$ ).

Le SEC 95 prévoit en outre que la valorisation doit tenir compte des différences entre les actions cotées et non cotées, notamment en termes de liquidité. Des travaux ont été menés en France à partir de la base Liaisons financières entre entreprises privées (LIFI) de l'Insee de manière à mettre en regard le montant des fonds propres comptables d'une entreprise non cotée et leur valeur au bilan de l'entreprise qui les acquérait à la date de l'acquisition. Il a ainsi été possible de calculer un ratio de capitalisation à partir de données observées. Une décote de 25 % est apparue raisonnable au regard d'autres travaux portant sur le *Price Earning Ratio*.

Plusieurs méthodes de valorisation des actions non cotées ont été successivement mises au point, tenant compte des avancées des groupes de travail : en base 80, on multipliait le capital nominal par le ratio de capitalisation calculé sur 250 entreprises seulement. En base 95, les réserves ont été intégrées aux fonds propres, ce qui a eu un impact très important. Le ratio de capitalisation a été calculé sur l'ensemble des entreprises cotées, détaillées par branche d'activité.

En base 2000, les fonds propres sont utilisés, incluant ainsi les réserves et le résultat courant. Le ratio de capitalisation est calculé sur 11 branches ce qui permet d'isoler le secteur des hautes technologies. On exclut les petites entreprises et celles du Stoxx 600. Ce ratio est ensuite décoté de 25 % de manière à tenir compte de la différence entre actions cotées et non cotées, notamment en termes de liquidité, mais les flux ne sont pas modifiés.

On observe que l'écart entre la base 80 et la base 95, qui tient à la prise en compte des réserves, est beaucoup plus important que l'écart entre base 95 et base 2000, pour lequel on constate seulement une baisse moyenne de 16 %, essentiellement due à la décote de 25 %. De manière générale, en période de hausse de la bourse, l'estimation en base 2000 augmente moins vite. Ce phénomène traduit l'objectif recherché : une moindre variabilité de la valeur des actions non cotées par rapport à celle des actions cotées, sujettes à des variations plus importantes.

Les travaux d'Eurostat nous ont amenés à exclure les petites entreprises et les entreprises du Stoxx 600. Une étude réalisée sur le ratio de capitalisation médian par taille d'entreprises a montré que les ratios étaient statistiquement inapplicables pour ces entreprises atypiques. L'exclusion des entreprises du Stoxx 600 est justifiée par le fait que l'appartenance à un indice boursier de haut niveau entraînait en effet des liquidités plus importantes.

Les ratios de capitalisation par branche sont plutôt stables (ils peuvent varier de 1 à 2 selon les années), hormis pour le secteur des nouvelles technologies, qui peut aller au-delà de 7 lors des années où la valorisation boursière a été la plus importante. C'est pourquoi il était nécessaire de l'isoler afin de maîtriser l'impact de ce type de valorisation.

Aucune amélioration méthodologique n'a été réalisée sur la détention des actions non cotées, mais un meilleur usage des données a conduit à une forte révision en base 2000. Il existe beaucoup moins d'information sur les détenteurs pour les actions non cotées que pour les actions cotées, pour lesquelles une enquête auprès des conservateurs est effectuée.

Le flux total d'actions non cotées est réparti par détenteur en fonction des données collectées pour le reste du monde, les administrations publiques et les institutions financières. Le solde est réparti entre sociétés non financières et ménages. Cette information sur les secteurs détenteurs est pondérée par les fonds propres. Cette information provient de la Banque de données des agents financiers (BAFI) pour les établissements de crédits et de la Banque de France pour les SNF (sociétés non financières). A partir de ces flux, on calcule des stocks en cumulant pour chaque détenteur les flux valorisés par un indice.

La répartition des actions non cotées détenues respectivement par les sociétés et les ménages était de 40/60 en base 95. En base 2000, les entreprises acquièrent 85 % des flux d'actions non cotées et les ménages 15 %. En stock, le montant des actions non cotées détenues par les ménages a diminué de 70 % alors qu'il a augmenté de 135 % pour les entreprises.

En termes de détention des actions non cotées par les sociétés non financières, la base 2000 revient vers les tendances de la base 80 par un double effet de valorisation et de détention. On observe en revanche une forte diminution des actifs des ménages.



## ***Le traitement des SIFIM, impact sur le PIB, les prix et différents ratios***

### **M. Adrien FRIEZ, Insee**

Il est aujourd'hui nécessaire de se familiariser avec la notion de Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés (SIFIM). Après avoir défini ces éléments et expliqué en quoi consistent les nouveautés dans leur traitement en base 2000, j'illustrerai les conséquences de ce nouveau traitement sur les comptes des ménages et des entreprises et sur le calcul du PIB en volume.

#### *Définition*

L'intermédiation financière est réalisée par les institutions financières qui mettent en relation des agents demandeurs de fonds avec des agents disposant d'un excédent d'épargne. Ces institutions financières, au cœur du système, prennent des risques en allouant cette épargne disponible pour la demande de fonds, ce qui justifie une rémunération de cette activité. Une partie de celle-ci peut être directement facturée et figure tant dans le compte des institutions financières que dans celui des agents qui ont recours à leurs services pour se financer. Il s'agit par exemple de frais de tenue de compte ou de transferts monétaires. Pourtant, une partie importante de ces services n'est pas explicitement facturée. C'est là qu'interviennent les SIFIM.

Le montant mesuré de ces SIFIM représente une part non négligeable de l'activité des institutions financières, puisqu'ils correspondent à près de la moitié de leur production. S'ils n'étaient pas pris en compte, l'excédent brut d'exploitation des institutions financières serait beaucoup plus faible et impossible à expliquer.

#### *Changements introduits en base 2000*

Le SIFIM existait déjà dans la base 95. Auparavant, sa production était prise en compte dans la comptabilité nationale sous le nom de « production imputée de services bancaires ». Deux nouveautés interviennent dans la base 2000 :

- la répartition de cette production dans une consommation allouée à l'ensemble des agents qui y ont recours ;
- la prise en compte d'un commerce extérieur de ces services qui n'était pas recensé en base 95.

Des travaux importants ont dû être menés au niveau européen pour parvenir à la mise en place homogène de ces nouveaux traitements. Un premier règlement a été publié en 1998 pour préparer les tests à l'issue desquels, en 2002, un deuxième règlement est paru, précisant la méthode de calcul que devaient appliquer les Etats.

La France, l'Espagne et l'Allemagne ont déjà publié leurs comptes calculés à partir de cette méthode. La plupart des autres pays vont le faire dans les prochains mois.

#### *Incidence du nouveau traitement des SIFIM*

Le commerce extérieur de SIFIM constitue une première nouveauté. Le résultat en terme de solde oscille entre -1,5 et +1,5 milliard d'euros selon les années. La méthode de calcul utilisée est une méthode de calcul de production nette des institutions financières, c'est-à-dire que le SIFIM consommé par les institutions financières elles-mêmes est déduit de leur production.

Puisque le SIFIM n'est pas directement facturé, il est prélevé sur les montants d'intérêts versés par les agents non financiers lorsqu'ils contractent un crédit. Il est aussi prélevé sur la partie « dépôts » des agents qui ont déposé leur épargne auprès des opérateurs financiers. Le manque à gagner entre la rémunération des dépôts et un taux d'intérêt « pivot » représente le SIFIM payé par les agents déposants aux institutions financières.

En base 95, la production de SIFIM était simplement mesurée en observant la marge entre les intérêts reçus et versés par les institutions financières. En base 2000, puisqu'il faut répartir cette marge entre les différents consommateurs, un taux d'intérêt « pivot » est nécessaire. Il permet de voir qui paye ce service. Ce taux de référence correspond au taux moyen des opérations entre institutions financières.

### *Impact sur la consommation*

La consommation de SIFIM en 2000 se répartissait de la manière suivante :

- 35 % pour la consommation finale des ménages (SIFIM payés pour les crédits à la consommation et essentiellement sur les dépôts) ;
- 10 % pour la consommation intermédiaire des ménages en tant que ménages purs (SIFIM sur les crédits logements) ;
- 10 % pour la consommation intermédiaire des entreprises individuelles ;
- 37 % pour la consommation intermédiaire des sociétés non financières.

On observe donc une consommation dans les comptes de ces agents, qui trouve sa contrepartie dans le compte de distribution du revenu primaire.

### *Conséquences sur l'interprétation des comptes*

Dans les comptes des agents, apparaît une consommation, dont la contrepartie dans le compte de distribution revenu primaire a un impact sur les intérêts. Cet impact était déjà formalisé en base 95 par « l'ajustement SIFIM » dans le compte des institutions financières. Il est maintenant intégré dans l'opération des intérêts, qui est désormais réévaluée déduction faite des SIFIM.

Ceci entraîne une baisse importante du solde des intérêts reçus par les sociétés non financières (de l'ordre de 35 milliards d'euros en 2000). Pour les autres agents, ce solde augmente, puisque les intérêts qu'ils payent sur les autres crédits sont diminués et les intérêts qu'ils reçoivent sur leurs dépôts sont augmentés.

Le nouveau traitement des SIFIM a également un impact sur le taux de marge des sociétés non financières. Puisqu'une consommation intermédiaire s'ajoute, le taux de marge des SNF diminue car leur excédent brut d'exploitation et leur valeur ajoutée sont mécaniquement diminués. On peut estimer cette baisse entre 1 % et 1,5 %, mais le profil n'est pas modifié.

De même, l'impact dans l'analyse de la structure du compte des ménages est assez important. Les salaires ne sont pas affectés, mais le revenu disponible brut des ménages est augmenté à hauteur de la consommation finale de SIFIM, la part des salaires est légèrement réduite en base 2000.

Les revenus de la propriété sont augmentés assez nettement car ils intègrent la contrepartie de la consommation de ces services.

L'impact mécanique sur le taux d'épargne se traduit par une baisse de 0,2 %.

Le revenu disponible brut est modifié par ce nouveau traitement, mais en termes de pouvoir d'achat il est très faiblement affecté. La valeur des SIFIM est en effet très volatile et le prix de ces SIFIM également. Le prix du SIFIM présente un écart important par rapport à l'indice des prix à la consommation. Il est donc important d'utiliser l'indice cohérent avec la grandeur à déflater. Au nouveau Revenu disponible brut s'applique l'indice de prix y compris SIFIM.

Enfin, l'évolution du PIB en volume est très peu modifiée. Elle est en revanche revue en valeur de façon assez sensible.

### **M<sup>me</sup> Maryvonne LEMAIRE, Insee**

Une grande partie des modifications qui vous sont présentées ne sont pas une correction de la base 95 à proprement parler, mais une révision de chiffres qui n'avaient pas été touchés depuis longtemps.

## **2. Comparaison base 2000 et base 95 : quelques résultats sur la longue période**

### **1. Présentation**

#### **M. Jean-François LOUÉ, Insee**

J'interviens en temps que chef de la cellule Rapport sur les comptes et diffusion ainsi que rédacteur en chef de *l'Economie Française*.

J'ai réalisé quelques graphiques en ayant à l'esprit les changements que le passage de la base 95 à la base 2000 pouvait avoir pour les utilisateurs. Ces graphiques sont disponibles dans le dossier « Base 2000 » de *l'Economie française*.

L'écart de résultat le plus important entre les deux bases est dû aux dispositions nouvelles relatives au traitement des SIFIM. Je me suis donc intéressé à l'impact de la ventilation des SIFIM pour le PIB en valeur en série historique. L'élément entraînant la plus grande partie de cet impact est la consommation finale de SIFIM, qui n'apparaissait pas en base 95. Une part très restreinte de l'écart est due au fait que la consommation intermédiaire de SIFIM des branches non marchandes intervient indirectement dans le calcul du PIB non marchand. Le reste de la différence est dû au commerce extérieur des SIFIM.

Globalement, l'écart diminue avec la décrue des taux d'intérêts observée ces dernières années.

Le traitement des SIFIM représente la plus grande part de l'écart de PIB en valeur entre les deux bases. L'écart de PIB entre les deux bases a atteint 3 points dans les années 80, dont 2,5 dus aux SIFIM. Aujourd'hui, cet écart est de 1,5 %, dont 1 % dû aux SIFIM. Il ne s'agit que d'ordres de grandeur.

### ***Ecart des taux de croissance***

On constate peu d'écart entre les deux bases, Néanmoins, on s'aperçoit que le taux de croissance du PIB est légèrement supérieur sur les années récentes. On constate également certains écarts sur des années anciennes.

L'impact des SIFIM ne dépasse jamais 0,1 %. Cela s'explique par le phénomène qu'Adrien FRIEZ vous a déjà présenté : la volatilité des SIFIM porte uniquement sur les prix, et non sur les volumes, qui dépendent des crédits et des dépôts des agents.

### ***Impact sur l'industrie***

Il s'agit certainement de l'écart le plus important et le plus visible entre les deux bases. Le graphique représente la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée en « euros 2000 » dans les deux bases. On s'aperçoit que l'écart est constant entre la base 95 et la base 2000, bien qu'il semble légèrement plus fort sur les années récentes.

Les produits manufacturés représentent une part moins importante dans la FBCF, ce qui s'explique par la révision à la hausse de la part de la production de logiciels.

En revanche, les produits manufacturés tiennent une part plus importante dans la consommation des ménages. Ce phénomène a été mis en évidence en observant le chiffre d'affaires du commerce. On constate que cette augmentation est liée à la révision à la hausse des biens des TIC, or ces produits croissent plus vite en base 2000 qu'en base 95.

Le taux de croissance de la FBCF en volume ne révèle qu'un écart de niveau faible et constant dans le temps entre les deux bases.

Les SIFIM ont eu un effet important sur le taux de marge des sociétés non financières : hormis cet élément, les corrections sont assez faibles entre les deux bases.

### ***Impact sur la croissance des ménages***

La croissance de la consommation des ménages a été revue en fin de période. Elle correspond au phénomène déjà évoqué d'augmentation de la consommation de biens TIC.

### ***Impact sur le taux d'épargne***

On constate un écart entre les deux bases, même si le mouvement général est conservé. Cet écart n'est pas réduit si on reprend le mode de traitement des SIFIM utilisés en base 95. L'écart est en réalité largement lié à la révision des flux d'intérêts et des dividendes perçus par les ménages.

Toutes ces séries figurent dans le dossier base 2000 publié sur le site de l'Insee (<http://www.insee.fr>), tant en base 95 qu'en base 2000, ce qui permettra à chacun de refaire toutes les comparaisons entre les deux bases.

## 2. Débat

### M. Joël MAURICE, Président

Globalement, les grandes évolutions des comptes nationaux ne sont pas bouleversées par les changements qui vous ont été présentés. Ils sont néanmoins nombreux et peuvent avoir un impact sensible.

Je donne à présent la parole à ceux qui souhaitent faire des observations et poser des questions.

### M. Mahmoud JLASSI, Observatoire économique de la Défense

Je souhaite poser une question à propos du travail au noir. Monsieur PIEL, les améliorations méthodologiques introduites en base 2000 permettent-elles de mieux mesurer ce phénomène ?

### M. Gérard de LAVERNÉE, Medef

Je tiens à vous remercier de vos présentations qui amènent plusieurs questions.

Est-il aujourd'hui possible de distinguer les activités de services marchands des services non marchands pour l'éducation et la santé ?

A propos de la présentation des comptes des sociétés, la détention des actions non cotées a été évoquée. D'une façon générale, la cotation d'une entreprise ou son absence peuvent induire des comportements très différents. Serait-il possible de présenter séparément les comptes des sociétés non financières cotées et non cotées ?

A l'intérieur même des comptes des SNF, est-il possible d'appréhender le salaire variable dans les coûts de l'entreprise et de suivre son évolution ? Je sais que la Dares publie un certain nombre de chiffres sur le sujet. Il serait utile de connaître l'évolution d'éléments comme la participation.

Est-il possible de suivre l'évolution du crédit commercial, en particulier pour les PME ? Il m'avait été expliqué que ces données n'étant pas fiables, il était préférable de ne pas les publier, mais elles seraient très utiles dans le contexte actuel.

### M<sup>me</sup> Maryvonne LEMAIRE, Insee

Les comptes nationaux ne mesurent pas la fraude fiscale mais la valeur ajoutée dissimulée pour des raisons de fraude fiscale ou travail au noir. Cette évaluation prend en compte les dernières données de l'administration fiscale sur ses contrôles fiscaux. En base 2000, la valeur ajoutée dissimulée pour ces raisons atteint approximativement 3,3 % du PIB pour 3,1 % en base 95. Cette différence ne permet pas de juger de l'évolution du phénomène. Elle reflète plutôt une structure de l'économie différente au moment de l'évaluation.

### M. Paul-Emmanuel PIEL, Insee

En termes d'emploi, les nouvelles estimations des taux de travail au noir ont été appliquées. On a ajouté une partie à la fraude sur salaires correspondant à des heures supplémentaires payées mais non déclarées. Ces éléments font apparaître des équivalents temps plein pour les salariés qui n'apparaissaient pas en base 95. Par ailleurs, de nouvelles estimations ont été utilisées pour le travail au noir des femmes de ménages et des assistantes maternelles, de manière à mettre en cohérence comptes et rémunérations.

### M. Joël MAURICE, Président

Ces corrections ont-elles été intégrées au nombre d'heures travaillées ?

### M. Paul-Emmanuel PIEL, Insee

Oui, elles ont été intégrées en ETP et en volume d'heures travaillées.

### M. Gérard de LAVERNEE, Medef

La mesure des services non-marchands a été évoquée, mais nous sommes actuellement en difficulté pour mesurer une partie des services aux entreprises, notamment l'éducation et la formation. Il est également impossible de faire la différence entre les transports de biens et les transports de personnes. Comment peut-on évaluer et définir rigoureusement l'évolution des services aux entreprises ?

**M. Alain GALLAIS, Insee**

Au niveau 118 de la nomenclature (niveau de travail pour la production des comptes), nous sommes tout à fait capables de distinguer activité marchande et non marchande, en termes d'éducation ou de santé, par exemple. Il est également aisé de faire la différence entre le transport routier de marchandises et le transport de voyageurs.

La question que vous posez renvoie davantage à la politique de diffusion des séries. Nous construisons les comptes au niveau 118, mais nous les publions généralement aux niveaux 36 ou 40, qui agrègent les activités marchandes et non marchandes, ce qui est conforme aux recommandations européennes.

La différenciation entre entreprises cotées et non cotées est en revanche hors de notre portée.

**M<sup>me</sup> Maryvonne LEMAIRE, Insee**

Le seul critère de limitation de la diffusion d'une série est sa qualité. Il ne s'agit pas, sauf cas exceptionnels de problème de secret statistique. Je retiens votre intérêt pour la distinction entre services marchands et non marchands. Il nous est possible de publier certains éléments plus détaillés, dès lors qu'une demande se manifeste.

Sur la question des participations des salariés, les comptes des entreprises ne distinguent pas tous les éléments nécessaires. Mon attention a néanmoins été attirée par votre remarque, et nous allons regarder les chiffres qui figurent dans une enquête récente de la Dares sur le coût de la main d'œuvre.

**M<sup>me</sup> Dominique DURANT, Banque de France**

Nous publions des séries pour le crédit commercial (code 711). Les données sont estimées pour les comptes provisoires et semi-définitifs mais elles sont disponibles pour les comptes définitifs. Ces informations proviennent du système intermédiaire d'entreprise SIE et de la balance des paiements.

La question de la publication d'un compte distinguant entreprises cotées et non cotées se pose également pour les comptes financiers. De même que l'Insee, nous n'envisageons pas de le faire.

**M. Vincent THOLLON-POMMEROL, Insee**

Nous ne pouvons pas tout attendre de la comptabilité nationale en matière d'information sur les sociétés cotées et non cotées. Il me semble plus pertinent de chercher ces informations dans la statistique d'entreprise.

**M. Christian ROSSIGNOL, GIM**

Les nouveaux chiffres concernant la baisse de la part de l'industrie dans l'ensemble de la production nationale vont rapidement passer pour la part des entreprises industrielles, alors que le commerce assuré par l'industrie elle-même n'apparaît pas dans ces informations. Ceci est gênant. Je me demande comment il est possible de limiter les effets dommageables que ce type d'information pourrait avoir sur la perception nationale de l'industrie.

**M. Joël MAURICE, Président**

Le calcul de la productivité française a également fait l'objet d'un réajustement brutal.

**M<sup>me</sup> Maryvonne LEMAIRE, Insee**

Un effort d'explication et de clarification est nécessaire. Nous devons être attentifs à ces questions de communication.

**M. Yves JACQUIN, Observatoire économique de la Défense**

La série d'indice des prix du PIB a connu une forte baisse en 1999, passant de + 0,8 % à - 0,3 %. Quelle est la crédibilité de cette évolution ?

**M<sup>me</sup> Maryvonne LEMAIRE**

Cette évolution est due à l'intégration du nouveau traitement des SIFIM qui a un impact sur le PIB. Pour des raisons analogues, l'écart entre l'indice de la dépense de consommation des ménages (issu des comptes nationaux) et l'IPC s'est accru. Il existait déjà un écart du fait notamment de la prise en compte dans le premier des loyers imputés aux ménages propriétaires. Nous allons prochainement publier une note de clarification sur le sujet.

Il s'agit d'utiliser ces indices de façon homogène, en les appliquant, selon le cas, à des revenus comprenant ou non des revenus résultant du nouveau traitement SIFIM. Nous avons fait part de ces difficultés de communication à Eurostat, pour connaître la pratique des autres pays et en débattre.

**M. Adrien FRIEZ, Insee**

Les graphiques qui vous ont été présentés montraient bien que le déflateur de la consommation des ménages, SIFIM non-compris, était assez proche de l'indice des prix à la consommation. Certes, l'indice des prix est beaucoup plus volatile, mais cette différence se répercute surtout sur la valeur, et très peu sur les volumes.

**M. Julien MOLLET, CCFA**

La FBCF des entreprises a été fortement revue à la baisse pour l'industrie. Cette évolution s'est-elle accompagnée d'une modification de la répartition par agents ?

**M. Alain GALLAIS, Insee**

Deux estimations ont été réalisées : d'une part, le calcul de la part respective de la FBCF et de la consommation intermédiaire pour chaque produit a été revu, et d'autre part, une estimation a été faite par secteur à partir des comptes des entreprises. Je n'ai pas regardé quels étaient les secteurs pour lesquels cette baisse était particulièrement importante. En termes de produits, en revanche, la consommation des ménages en automobile a été revue à la hausse, et la FBCF des entreprises en automobile a été revue à la baisse de 3,5 milliards d'euros environ.

**M<sup>me</sup> Maryvonne LEMAIRE**

Nous avons souhaité procéder en outre aujourd'hui à un point d'information sur les derniers progrès des comptes trimestriels, pas tous liés au passage à la base 2000.

**3. Développements récents et à venir des comptes trimestriels****M. Guillaume MORDANT, Insee**

Après un rappel sur la situation actuelle et les évolutions récentes qui ont permis d'y parvenir, j'exposerai les perspectives d'évolutions des comptes trimestriels.

***Situation actuelle***

Une des avancées majeures qu'il convient de souligner est la publication des nouvelles séries d'estimation précoce du PIB. Depuis le 13 novembre 2003, les informations sont communiquées 42 jours après la fin du trimestre. Un effort a également été accompli permettant de présenter les premiers résultats (fiche de PIB et approche en produit de l'économie) à T+50 jours au lieu de 55. Nous pouvons désormais publier dès le 20 août des données que nous ne donnions qu'en septembre.

Cette situation est parfaitement alignée avec les obligations européennes, puisque les estimations précoces sont communiquées à T+42 pour une cible européenne à T+45 jours, sur la base d'un gentleman's agreement entre les grands pays. Les premiers résultats pour les comptes de biens et services sont communiqués à T+50, alors que la cible européenne est de parvenir à T+60 jours (il est obligatoire de publier ces éléments dans un délai inférieur à T+70 jours). Les résultats détaillés sont publiés à T+90 jours, conformément aux obligations européennes. Ils doivent contenir, en plus des comptes de biens et services actualisés, les comptes de secteurs cohérents et des séries de durée du travail et de productivité.

## **Réalisations récentes**

### *Une estimation précoce du PIB à environ T+42 jours*

Cette nouvelle estimation du PIB représente une avancée méthodologique importante et a nécessité un an de travail. Elle est fondée sur tous les indicateurs que l'on peut obtenir une semaine plus tard pour les premiers résultats, à l'exception de deux éléments qu'il est impossible d'obtenir dans ces délais :

- l'indice du chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> mois (disponible à T+70 jours) ;
- les statistiques douanières et la balance des paiements du 3<sup>ème</sup> mois (disponibles respectivement à T+42 jours et T+45 jours).

En gagnant à peine quelques jours sur les statistiques douanières, nous serions presque en mesure de gagner en qualité et de diffuser une fiche de PIB à T+42 jours. Cette estimation s'appuie sur un calcul complet et cohérent des comptes nationaux de biens et services (approche TES). Elle a été commentée dans la presse et par les économistes et est utilisée pour le calcul de l'estimation précoce du PIB européen à environ T+45 jours.

### *Vers des comptes trimestriels des administrations publiques*

La méthodologie d'élaboration de ces comptes a été grandement améliorée grâce à l'utilisation de nouvelles statistiques trimestrielles de comptabilité publique et à une meilleure couverture trimestrielle des impôts.

Là encore, la France est en conformité avec les règlements européens sur les comptes non financiers, qui sont relativement récents.

Le premier datait de l'an 2000 et imposait de fournir à Eurostat six indicateurs avec un taux de couverture obligatoire de 90 % de données réelles. Le second datait de 2002 et demandait de fournir l'ensemble des comptes non financiers trimestriels des administrations publiques. Ces données sont en phase de test, car nous tentons d'améliorer le taux de couverture année après année. Une diffusion nationale de ces informations est envisagée au cours de l'année 2006, une fois que nous aurons estimé avoir atteint une qualité satisfaisante sur l'ensemble des comptes.

Les évolutions réglementaires sont permanentes. Un nouveau texte datant de juin 2004 porte sur la dette trimestrielle de Maastricht, qui sera publiée avec la DGCP. Un règlement sur les comptes trimestriels financiers est également paru en 2004. Ce travail est assuré par la Banque de France.

### *Changement de base des comptes nationaux*

Le passage en base 2000 a induit un certain nombre de changements méthodologiques mineurs. Le profil des séries trimestrielles est assez faiblement modifié. Les changements pour le PIB annuel ont été intégrés.

Une nouvelle série de l'IPI automobile vise à mieux mesurer la production sur le territoire national. Un nouveau calcul de l'investissement a été introduit. Jusqu'à présent, les informations reçues n'incluaient pas le donneur d'ordre. Aujourd'hui, la DAEI nous fournit des informations semestrielles. Enfin, un nouveau calcul de l'investissement en aéronautique a été mis en place, permettant la mesure directe des flux relatifs aux gros porteurs.

## **Développements à venir**

Nous avons l'intention de produire et de diffuser, dans des délais assez brefs, les comptes trimestriels en volume aux prix de l'année précédente. Cette avancée était demandée par les utilisateurs.

Nous allons évoluer vers une fiche de PIB à T+45 jours (au lieu de T+50), et peut-être même également pour les premiers résultats (comptes complets des biens et services), sous réserve d'une amélioration des délais pour les informations douanières et la balance des paiements.

Nous allons également travailler sur les comptes non financiers par secteur institutionnel au niveau européen. Un nouveau règlement va bientôt être adopté prochainement pour que tous les pays de l'Union fournissent des comptes complets par secteur institutionnel.

## **M. François LEQUILLER, OCDE**

Pour quand ces développements sont-ils prévus ?

**M. Guillaume MORDANT, Insee**

Le passage à un délai de T+45 jours nécessite un investissement méthodologique pour traiter plus rapidement les données, à moins d'une accélération de la transmission de celles-ci par nos partenaires. A notre niveau, nous travaillons à pallier l'absence des données par une extrapolation suffisamment robuste du troisième mois, de manière à mieux anticiper la valeur produite. Ce travail devrait aboutir dans le courant de l'année 2006.

**M<sup>me</sup> Lutécia DANIEL, OCDE**

Vous avez évoqué la publication de la dette trimestrielle de Maastricht, mais il est déjà difficile d'obtenir le chiffre de la dette nationale annuellement.

Cet état de fait pose d'importants problèmes à l'OCDE, où les derniers résultats publiés pour la France datent de 2002, alors que les autres pays en sont à l'année 2004. J'espère que la situation va être améliorée.

**M. Adrien FRIEZ, Insee**

La dette de Maastricht est fournie dans les délais exigés au mois de mars et elle fait également l'objet d'une deuxième version cohérente avec le compte provisoire. Vous demandez la dette consolidée des administrations publiques et non la dette de Maastricht.

**M<sup>me</sup> Lutécia DANIEL, OCDE**

L'absence de ces indices mis à jour à l'OCDE représente néanmoins un problème important, et gêne le travail de prévision.

**M. Adrien FRIEZ, Insee**

Nous serons certainement amenés à y travailler dans le cadre de développements futurs.

## **II - La révision du Système de Comptabilité Nationale des Nations-Unies (SCN) et du Système européen des comptes nationaux (SEC)**

### **1. Présentation**

**M. Jacques MAGNIEZ, Insee*****Présentation du SCN***

Les notions introduites dans le SCN93 ne sont pas réellement nouvelles pour la France, qui reste un pays précurseur, mais elles représentent une réelle avancée au niveau international, notamment à travers :

- un système totalement intégré de flux et de stocks ;
- l'introduction de la notion de cadre central ;
- l'intégration des approches entrées/sorties ;
- l'intégration du partage volume-prix
- l'articulation avec les données sur l'emploi et le travail.

L'outil est donc globalement très solide et peut servir de référence universelle, même s'il n'est pas appliqué intégralement par tous les pays. La plupart des nations ayant adopté le SCN93 ne font plus d'écart par rapport au système central. Cette évolution intervient dans un contexte de standardisation des comptes nationaux. La construction d'un système national vécue comme une aventure a laissé la place à un monde dans lequel de nombreux pays publient leurs comptes dans des délais assez voisins.

Les problématiques sont les mêmes dans chaque pays et au niveau international (traitement des logiciels, partage volume-prix). Elles donnent lieu à une concertation et à un travail en commun. Dans ce contexte, la nécessité d'un changement profond du SCN93 ne se fait pas sentir. Le SCN2008 représentera donc une simple mise à jour (*update*). En particulier, le périmètre de la production, les agents et la structure comptable restent inchangés.



Une des principales innovations porte sur le traitement des actifs incorporels. Par ailleurs, de nombreuses autres questions techniques et ponctuelles ont été soulevées. Un document reprenant les 44 points de modification vous a été distribué.

### **Objectif de la mise à jour**

Il est nécessaire de s'assurer que le système utilisé est apte à représenter une vie économique en mutation permanente. Cette mise à jour vise donc à prendre en compte les évolutions de la vie économique, en particulier la globalisation financière et la nouvelle économie.

Certains éléments trouvent leur origine dans la pratique même des comptes nationaux : l'introduction du traitement des logiciels en FBCF dans le SCN93 était évidente sur le principe, mais sa mise en œuvre a été délicate et a nécessité un travail d'harmonisation important. Par ailleurs, l'augmentation de certains phénomènes d'accidents extraordinaires a amené à s'interroger sur la qualité de l'évaluation de la production d'assurances.

Les centres d'intérêts des utilisateurs et des analystes évoluent. On a constaté un regain des études sur l'analyse de la croissance dans les années 90. Les préoccupations des acteurs politiques et institutionnels portent davantage sur des éléments comme le déficit public, en Europe comme dans le reste du monde.

Peu de questions sont spécifiques aux pays en voie de développement. La question du secteur informel revient de façon récurrente, mais il s'agit davantage d'un enjeu d'investigation statistique que de définition de concept.

Certains thèmes sont exclus de la mise à jour, comme le partage volume-prix dans les services et les questions environnementales. L'environnement ou l'épuisement des ressources naturelles n'apparaissent pas comme thèmes du SCN2008. Leur prise en compte se fait plutôt dans le contexte du compte satellite développé par l'ONU (Système de comptabilité environnementale et économique intégrée - SCEE).

La procédure de révision a été articulée autour d'un calendrier allant jusqu'en mars 2008 et une liste de 44 questions.

### **Quelques grands axes de la révision**

Il ne s'agit pour l'instant que de questions, dans la mesure où aucune réponse définitive n'a été formalisée.

#### *Croissance et productivité*

Cette question centrale a donné lieu à une réflexion impulsée dans le cadre de l'OCDE au sein du Groupe de Canberra et soutenue par de nombreux universitaires américains sur la croissance, le stock de capital et la productivité.

La comptabilité de la croissance peut être posée dans les termes suivants : le produit intérieur est une fonction des facteurs de production (capital et travail) et d'un facteur A, qui désigne la productivité globale des facteurs, soit  $Y = A f(K, N)$ .

Ces études remontent aux travaux de Solow sur la croissance. On peut réduire « A » en faisant passer certains éléments contenus dans A sous « K » ou sous « N ». Ainsi, le SCN93 a introduit les logiciels et certains autres actifs incorporels dans le capital fixe. L'innovation la plus significative du SCN08 devrait être l'intégration de la Recherche & Développement dans le stock de capital fixe. Rien n'est pour l'instant prévu pour le facteur travail, mais rien n'empêche d'introduire dans « N » des éléments relatifs à la qualité de la main d'œuvre, sans modifier les concepts de la comptabilité nationale.

L'inclusion de la Recherche en FBCF représente un changement dans le traitement des flux et du rythme temporel. Il s'agit d'attribuer l'impact de la Recherche non pas au moment où la dépense de recherche est faite, mais au moment où elle se diffuse dans l'économie et affecte la croissance. Ceci suppose la constitution d'un « stock de connaissances et de recherche » et passe par une modélisation nécessaire.

La question de la Recherche n'est pas encore conclue. Elle avait déjà été posée en 93 et rejetée, mais elle revient périodiquement. Tous les travaux actuels relatifs à la croissance portent sur ce point. Il serait donc étonnant que cette dimension ne soit pas introduite. Un débat devrait avoir lieu sur ce thème dans 15 jours dans le cadre d'une réunion du groupe d'experts. En Europe, j'espère au moins qu'un réel compte satellite articulable avec le compte central sera dédié à la question.

### *La question de la production non marchande*

Il a été jugé nécessaire d'introduire un coût d'usage du capital dans le calcul de la production non marchande. Le stock de capital intervient dans le calcul de la production, à travers l'excédent brut d'exploitation, actuellement identifié à la seule consommation de capital fixe. L'idée consiste à imputer un coût d'opportunité de l'usage de capital non marchand. Cela aura pour effet de rehausser la production non marchande. On peut cependant s'interroger sur l'apport analytique de ce changement.

### *La question des matériels militaires*

Il s'agit de savoir si ces matériels représentent une dépense de consommation ou un capital, compte tenu de la durabilité de ce matériel et le fait qu'ils permettent de produire des services sur plusieurs périodes. Le groupe d'experts a approuvé ce changement mais au-delà les opinions sont partagées.

### *Immobilisation des actifs corporels*

Le SCN93 a prêté une attention particulière aux actifs incorporels, qui incluent désormais les logiciels et la propriété intellectuelle et artistique.

Une fois prise la décision de capitalisation des logiciels, on s'est aperçu de la grande disparité des pratiques dans ce domaine. Un travail d'harmonisation a donc été engagé (et ensuite repris par l'OCDE et Eurostat). Il sera validé dans le cadre du SCN 2008.

A cette occasion, une réflexion stimulante a été menée sur les notions d'original et de copie. Un logiciel maître est créé puis distribué sous forme de copies. Il s'agit donc bien d'une activité de formation de capital fixe pour le créateur, puisqu'il va l'exploiter pour en tirer un revenu sur plusieurs périodes. Or la copie installée par l'utilisateur représente également un actif fixe pour celui-ci, si elle est utilisée à des fins productives : l'original et la copie sont tous les deux des actifs fixes, ce qui ressemble à un double compte.

Le traitement des *leases* (baux) est devenu une question d'actualité avec l'apparition des licences de téléphonie mobile. La question posée est celle de la valeur intrinsèque des contrats.

Le *Goodwill* correspond à une valorisation de l'actif d'une entreprise qui serait supérieure à la somme de tous ses actifs, par exemple en raison de sa renommée. Cette notion se situe à la frontière de la comptabilité d'entreprise et de la comptabilité nationale. Il s'agit de savoir s'il convient de valoriser cet élément uniquement au moment des cessions et des achats d'entreprises. La réflexion en cours porte sur la possibilité d'une mesure exogène pour toutes les entreprises, mais elle a peu de chances d'aller très loin.

### *Globalisation*

Ce thème trouve un écho dans la révision du manuel de la balance des paiements. Les critères de résidence reviennent périodiquement dans le débat. Par exemple, il a été confirmé que les étudiants étrangers ont le statut de non-résidents de l'économie du pays dans laquelle ils étudient. Je ne suis pas certain qu'il en soit tenu compte en France.

La question du traitement des unités typiques de la globalisation, comme les entreprises multinationales, est encore peu sensible dans les comptes nationaux en France en raison du recours au SIE. En revanche, les autres pays sont souvent confrontés à des données problématiques concernant les entreprises multinationales qui déclarent leur activité dans un seul pays et déposent des comptes consolidés pour l'ensemble du groupe. En France, les critères de résidence et de fiscalisation sont pratiquement identiques, ce qui annule ce problème. Une réflexion est néanmoins en cours pour définir les règles et les critères de découpage des entreprises multi-territoires et attribuer à telle ou telle économie nationale l'activité d'entreprises dépassant les frontières.

Enfin, les entités à but spécial (*Special purpose entities*), souvent créées pour des considérations fiscales posent des problèmes typiques en termes de balance des paiements. Il s'agit d'une problématique assez importante de règles de gestion des unités.

### Questions financières

On distingue trois enjeux majeurs.

#### Les prêts douteux

Il s'agit de prêts que le débiteur a du mal à honorer. Est-il pertinent de continuer à imputer des intérêts alors que le service de la dette n'est plus assuré depuis plusieurs périodes ? Au-delà de cette question, tous les intermédiaires financiers suivent les règles internationales de prudence et constituent des provisions pour les prêts estimés risqués. Il est important de savoir comment peuvent procéder les comptes nationaux qui doivent tenir les comptes en partie quadruple (tenant les comptes du créancier et du débiteur), et comment ils peuvent suivre la comptabilité d'entreprise dans ce domaine.

La comptabilité nationale n'a pas de solution à ces questions, mais le FMI est en train d'y travailler. Il semble que l'on s'oriente vers une solution prudente, reposant sur la fourniture de données complémentaires. Les provisions n'entreront pas dans le SCN2008.

#### Production de services financiers

Le métier de banquier est en constante évolution. La question est donc la suivante : jusqu'où la définition de services financiers doit-elle accompagner ce métier ?

Des notions telles que l'intermédiation financière semblent suffisamment robustes et méritent d'être conservées. Pour les organismes tels que les OPCVM, le SCN2008 devrait retenir la règle adoptée dans le SEC95. Enfin, il convient de s'interroger sur la pertinence de l'introduction des gains de détections dans la mesure de la production de certains opérateurs.

#### Production d'assurances

Il s'agit de savoir comment traiter la production d'assurances quand on sait que sa mesure est modélisée et imputée en prenant en compte la sinistralité qui intervient en négatif dans le calcul. La définition de la production pose donc problème dès que la sinistralité est très forte. Un groupe de travail s'est penché sur ce sujet et le SCN2008 devrait reprendre ses conclusions sur la mesure de la production d'assurances.

### Finances publiques

Les pays européens sont particulièrement sensibilisés à ces questions.

Un groupe nommé TFHPSA (*Task Force on Harmonisation of Public Sector Accounting*) synthétise les avancées réalisées par les Nations-Unies et l'Union Européenne avec les évolutions des comptes publics. A moins que certaines innovations particulièrement audacieuses ne soient adoptées, le SCN2008 validera les avancées européennes. Celles-ci sont notamment intéressantes concernant la délimitation du secteur des administrations publiques et leurs relations avec les entreprises publiques, ainsi que sur l'enregistrement des impôts.

Le traitement des systèmes de retraites présente aujourd'hui quelques insuffisances. Par exemple, il n'existe aucune reconnaissance de la dette de l'employeur vis à vis des salariés. Il s'agit de s'interroger sur la pertinence de la reconnaissance d'une dette en la matière pour des systèmes de retraite alors qu'ils sont absolument non-fondés, comme le système de sécurité sociale. Cet enjeu est très important car il concerne des masses considérables.

Les systèmes de retraites publics entraînent de véritables engagements des administrations publiques. Faut-il néanmoins aller jusqu'à l'inscription d'une dette au sens où on l'entend dans les comptes nationaux ? Je crois que dans ce domaine, il est plus important de s'intéresser à la comptabilité du futur qu'au passé. Il faut se demander ce que deviendra la dette implicite de la Sécurité sociale à l'égard de ses ayants droits si le système n'est pas réformé. Il est fort probable que ces questions seront inscrites dans un système satellite dans le futur cadre international.

### **Conclusion**

S'il ne fallait retenir qu'un changement, il s'agirait de l'inclusion de la Recherche dans le capital fixe. Les autres modifications sont plus techniques et plus locales et posent des problèmes d'articulation avec les comptes nationaux.

La tenue de comptes en partie quadruple, c'est-à-dire à la fois pour les agents et leur contrepartie, offre moins de souplesse qu'un système de comptabilité d'entreprise ou de comptabilité publique. La gestion des tensions entre niveau « micro » et « macro » et entre cadre central et éléments satellites présente des difficultés additionnelles.

Le site internet de l'ONU propose des fiches thématiques bien conçues, ainsi qu'un calendrier et la procédure de révision.

## 2. Débat

### M. Joël MAURICE, Président

L'impact des nouvelles normes comptables sur les comptes nationaux pose-t-il des problèmes particuliers pour le futur ? Les actifs doivent déjà être valorisés à la hauteur du marché.

### M<sup>me</sup> Maryvonne LEMAIRE, Insee

Cette interrogation est fondée et représente pour nous une réelle source d'inquiétude.

Il existe deux types de normes : les normes de comptabilité publique qui nous posent assez peu de problèmes, les normes de comptabilité privée qui nous inquiètent. Les comptes nationaux utilisent en effet beaucoup la source comptable des entreprises. Pour l'instant, l'administration fiscale française, qui est notre principale source d'information sur ces évolutions, n'est pas alarmiste, même si l'impact risque néanmoins d'être important. La Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee travaille sur ces questions, mais la situation reste inchangée tant que l'administration fiscale ne modifie pas ses formulaires. Nous suivons attentivement les discussions européennes sur le sujet.

Le nouveau bilan nous préoccupe assez peu, mais la possibilité de calculer le PIB et la valeur ajoutée pourrait être affectée si le compte de résultat était moins détaillé. Les nouvelles normes comptables sont plus orientées vers l'information de l'actionnaire, ce qui signifie qu'elles privilégient la notion de profit à la notion de valeur ajoutée.

A titre d'information, le prochain colloque de l'ACN (Association de comptabilité nationale) se tiendra à Paris du 18 au 20 janvier 2006 et portera notamment sur la prise en compte des nouvelles normes de comptabilité publique et privée.

## Conclusion

### M. Joël MAURICE, Président

Vous nous avez donné un grand nombre d'informations. Il sera certainement utile à chacun d'aller consulter les sites de l'Insee et de l'ONU. Je vous remercie tous de votre participation, et en particulier les intervenants de l'Insee et de la Banque de France.